


Chaussures de travail Art. 13159 (OB)  
Chaussures de sécurité Art. 13160 MF ATF (S4), 13161 ATF (S5), 13162 MF ATF (S4)

**D'après le règlement (UE) 2016/425, Annexe II, Article 1.4. (Référence dans le journal officiel de l'Union européenne)**

Veillez lire attentivement le présent document avant utilisation! Vous êtes tenu de joindre la présente brochure d'information à la remise de l'équipement de protection individuelle (EPI) ou de la remettre au destinataire. Pour cela, cette brochure peut être reproduite autant de fois que nécessaire sans restriction.

Tous les matériaux utilisés dans la fabrication de ces chaussures sont considérés comme étant appropriés d'après les normes spécifiées dans les présentes informations à l'attention de l'utilisateur.

**Déclaration de conformité**

 Ces chaussures sont un équipement de protection individuelle (EPI) de catégorie 2. Le marquage CE indique que le produit correspond aux exigences applicables du règlement (UE) 2016/425. **Vous trouverez la déclaration de conformité à l'adresse [www.bleuagro.com](http://www.bleuagro.com)**

**Organisme notifié responsable de l'exécution de l'examen de type:**


- 1439 - SIEC BADAWCZA LUKASIEWICZ - INSTYTUT PRZEMYSŁU SKORZANEGO - ul. Zgierska 73 - 91-463 Lodz – Poland

**Ci-après figurent des explications relatives à l'étiquette des chaussures, que vous trouverez sur la languette ou sous la semelle:**

Marque de commerce

Taille (par ex. **42**)

Référence de l'article (...)

Marque de conformité ()

Norme européenne (**EN ISO 20345:2011**)

Classe de protection (par ex. **S1P**)

Date de fabrication mois/année (par ex. **06/2021**)

Nom et adresse du fabricant

**Note explicative et références des normes dont les exigences sont remplies par ces chaussures:**

En ce qui concerne les chaussures de sécurité et professionnelles soumises à des exigences supplémentaires, les symboles suivants sont utilisés:

	EN ISO 20345:2011						EN ISO 20347:2012						Valeur minimum d'après EN ISO 20345/7
	SB	S1	S2	S3	S4	S5	OB	O1	O2	O3	O4	O5	
<b>A</b> Chaussures antistatiques	-	•	•	•	•	•	-	•	•	•	•	•	de 1,10 <sup>5</sup> OHM à 1,10 <sup>9</sup> OHM
<b>FO</b> Résistance de carburant	-	•	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	
<b>E</b> Absorption de l'énergie au niveau du talon	-	•	•	•	•	•	-	•	•	•	•	•	≥ 20 Joules
<b>WRU</b> Étanchéité dynamique du matériau de surface	-	-	•	•	-	-	-	-	•	•	-	-	> Absorption à 60 min ≤ 30 %
<b>P</b> Semelles intermédiaires résistantes à la perforation	-	-	-	•	-	•	-	-	-	•	-	•	≥ 1 100 N.
<b>CI</b> Protection contre le froid	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Δ temp. ≤ 10 °C.
<b>HI</b> Isolation thermique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Δ temp. > 22 °C.
<b>C</b> Conductivité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	< 1,10 <sup>5</sup> OHM
<b>HRO</b> Résistance thermique en cas de contact	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	à 300 °C pendant 60 sec. - ne fond pas
<b>Pouvoir antidérapant</b> au moins une des caractéristiques ci-dessous doit être remplie:													
<b>SRA</b> Effet antidérapant testé sur un carrelage en céramique recouvert d'une solution de laurylsulfate de sodium													0,32 semelle extérieure 0,28 talon
<b>SRB</b> Effet antidérapant testé sur un sol en acier inoxydable recouvert de glycérine	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	0,18 semelle extérieure 0,13 talon
<b>SRC = SRA+SRB</b>													Résultats du test pour SRA et SRB

- Exigence réglementaire en fonction de la catégorie indiquée
- Exigence facultative, en plus de l'exigence réglementaire, si indiqué sur la chaussure

Avec des chaussures de sécurité neuves, le pouvoir antidérapant peut tout d'abord être inférieur au résultat du test indiqué. Le pouvoir antidérapant des chaussures peut varier avec l'usure normale. Le respect de l'exigence ne garantit pas un pouvoir antidérapant en toutes circonstances.

**Les marquages EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20347:2012 moyens ce qui suit:**

- Le respect des exigences de confort et de stabilité définies dans une Norme européenne harmonisée.
- Une coquille de protection résistant aux effets d'un niveau d'énergie de 200 J (EN ISO 20345:2011) et d'une force de compression de 15 000 N, soit env. 1 500 kg (EN ISO 20345:2011). Distance restante de 14 mm pour la taille 42;
- Le marquage P indique la présence d'une semelle intermédiaire résistante à la perforation. La résistance à la perforation a été vérifiée en laboratoire en exerçant une pression de 1 100 N à l'aide d'un clou de 4,5 mm de diamètre. Cependant, une force plus intense ou un clou de diamètre inférieur peuvent accroître le risque de perforation. Dans ce cas, d'autres mesures doivent être prises.
- Il existe aujourd'hui deux types de semelles intérieures résistantes à la perforation (DPI).
- Elles sont soit métalliques soit non métalliques.
- Les deux versions remplissent les exigences minimales de résistance à la perforation, telles que définies par les normes et par le marquage situé sur les chaussures.
- Ces deux modèles ont toutefois des avantages et des inconvénients différents:

**Structure résistante à la perforation métallique:** la résistance à la perforation est peu influencée par les propriétés d'un objet pointu (par ex. le diamètre, la géométrie, la forme pointue de l'objet). Mais la structure métallique ne couvre pas toute la surface de la semelle extérieure/inférieure des chaussures, en raison des restrictions de taille lors de la fabrication.

**Structure résistance à la perforation non-métallique:** la structure non-métallique peut être plus légère et flexible. Elle couvre une plus grande partie de la semelle, par rapport à la version métallique.

Mais sa résistance à la perforation peut dépendre de la forme de l'objet pointu (par ex. le diamètre, la géométrie, la forme pointue de l'objet). Pour en savoir plus sur le type de semelle intermédiaire, veuillez vous adresser au fabricant ou au distributeur mentionné ci-dessous.

**-Norme EN ISO 20347:2012:** ces chaussures professionnelles ne possèdent pas de coquille de protection; la chaussure ne résiste pas aux chocs (essais de charge et d'impact non réussis).

### Conditionnement, entreposage et entretien:

- Les chaussures sont emballées dans un carton individuel et doivent être conservées à température ambiante.
- Veuillez transporter les chaussures dans leur emballage cartonné d'origine.
- Les chaussures doivent être nettoyées avec une brosse souple et de l'eau. N'utilisez pas de produits chimiques comme de l'alcool, du diluant, de l'essence, du pétrole ou toute autre substance nettoyante agressive. Ces substances pourraient endommager et affaiblir les matériaux, de manière invisible à l'œil nu, ce qui compromettrait les propriétés protectrices d'origine ou la durée de vie du produit.
- Après usage, les chaussures humides ne doivent pas être posées à proximité d'une source de chaleur.

### Inspection et vérification avant utilisation:

- Avant d'utiliser les chaussures, vous devez vous assurer que le système de fermeture fonctionne correctement. Vous devez également inspecter et vérifier que les chaussures présentent encore toutes les propriétés avec lesquelles elles ont été conçues.
- Veuillez noter que les chaussures de sécurité doivent toujours être portées avec des chaussettes.
- Veuillez choisir une taille de chaussures adaptée. Des chaussures trop grandes ou trop petites limitent la liberté de mouvement et n'offrent pas une protection optimale.
- Avant d'enfiler ou de retirer les chaussures, desserrez toujours le système de fermeture.
- Avant utilisation, il convient de vérifier sur les chaussures équipées d'une coquille de protection et d'une semelle intermédiaire résistante à la perforation que ces deux éléments sont bien présents.
- Dans le cas contraire, remplacez les chaussures.
- Dans les environnements secs et chauds, utilisez des chaussures équipées d'une surface présentant l'indice le plus élevé d'imperméabilité à la vapeur (par ex. S1, S1P).
- Dans les environnements humides, utilisez des chaussures équipées d'une surface présentant l'indice le plus élevé d'imperméabilité à l'eau (par ex. S2/S3).
- Un système de fermeture rapide doit être utilisé en cas de risque de pénétration d'objets incandescents et/ou de substances liquides corrosives.

L'employeur est tenu de choisir le modèle le plus adapté aux risques posés par l'environnement de travail.

### Évaluation des risques:

Ces chaussures de protection sont conformes aux Normes techniques EN ISO 20344/20345:2011 et EN ISO 20347:2012.

Les chaussures de sécurité d'après la Norme EN ISO 20345 offrent le plus haut niveau de protection contre les risques mécaniques, en particulier au niveau des orteils grâce à la coquille de protection. Résistance aux chocs de 200 Joules; Résistance à la compression de 15 Kn (env. 1 500 kg). En plus des exigences de base, **d'autres exigences complémentaires** ont été définies, que vous retrouverez dans le tableau ci-dessus. Les chaussures mises à votre disposition peuvent être marquées d'un ou de plusieurs des symboles figurant dans le tableau, afin d'indiquer leurs caractéristiques de sécurité supplémentaires en plus des exigences fondamentales. La protection n'est garantie que contre les risques figurant sur les chaussures. Il convient de noter que les conditions réelles d'utilisation ne peuvent pas être simulées et qu'il revient à l'utilisateur de décider seul si les chaussures sont adaptées ou non à l'application prévue. Le fabricant ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation non conforme du produit. Avant utilisation, il convient d'effectuer une évaluation des risques afin de déterminer si ces chaussures sont adaptées à l'application prévue.

**Consultez les classes de protection et les symboles indiqués sur les chaussures.**

**Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre responsable de la sécurité, à votre fournisseur ou au fabricant indiqué ci-dessous.**

### Durée de vie / Date d'expiration :

Les chaussures sont marquées avec la date de fabrication. En raison du grand nombre de facteurs d'influence, une date d'expiration ne peut généralement pas être spécifiée.

À titre indicatif, nous estimons une durée de 5 à 8 ans à compter de la date de production. De plus, la durée de vie dépend du degré d'usure, de l'utilisation, du domaine d'application et de facteurs externes tels que la chaleur, le froid, l'humidité, les rayons UV ou les substances chimiques.

Ces informations s'appliquent aux chaussures neuves emballées qui sont stockées dans des conditions appropriées au produit, c'est-à-dire sans variations excessives de température et d'humidité relative.

### Élimination:

Les chaussures usagées peuvent être contaminées par des substances nocives pour l'environnement ou dangereuses. Elles doivent être éliminées en accord avec les dispositions légales locales en vigueur.

### Chaussures antistatiques:

Des chaussures antistatiques doivent être utilisées lorsqu'il est nécessaire d'éviter toute charge électrostatique en neutralisant toute charge électrique. Cela permet d'éviter tout risque d'inflammation (par ex. de substances et d'émanations inflammables) causée par une étincelle, ainsi que tout risque de choc électrique causé par un appareil électrique ou des pièces sous tension. **Il convient de noter cependant que les chaussures antistatiques ne sont pas en mesure d'offrir une protection adéquate contre les chocs électriques car elles ne font qu'augmenter la résistance entre le sol et le pied.** Si le risque de choc électrique ne peut être totalement exclu, d'autres mesures doivent être prises afin de l'éviter. Ces mesures, ainsi que les essais complémentaires indiqués ci-après, doivent faire partie du programme habituel de prévention des accidents sur le lieu de travail.

Nous savons par expérience que, pour une utilisation antistatique, un produit doit avoir tout au long de sa durée de vie une résistance électrique inférieure à 1 000 MΩ. Une valeur de 100 kΩ a été indiquée comme étant la limite inférieure de résistance d'un produit et garantissant une protection limitée contre les chocs électriques ou l'inflammation en raison d'un défaut d'appareil électrique en fonctionnement jusqu'à 250 V. Il convient toutefois de noter que dans certaines conditions, les chaussures n'offrent pas une protection suffisante ; par conséquent, l'utilisateur des chaussures doit toujours prendre des mesures de protection supplémentaires.

La résistance électrique de ce type de chaussures peut varier en cas de déformation, d'encrassement ou d'humidité. Ces chaussures peuvent ne pas assurer leur fonction prédéterminée lorsqu'elles sont portées dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est en mesure de remplir sa fonction prédéterminée consistant à dissiper les charges électrostatiques et de garantir un certain niveau de protection tout au long de sa durée de vie. Il est donc conseillé à l'utilisateur de prévoir un essai de résistance électrique sur site et de l'exécuter régulièrement et fréquemment.

Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité plus longtemps et sont conductrices en conditions humides.

Si les chaussures sont portées dans des conditions susceptibles d'entraîner une contamination du matériau de la semelle, l'utilisateur doit vérifier les propriétés électriques de ses chaussures à chaque fois qu'il pénètre dans une zone dangereuse.

Dans les zones où des chaussures antistatiques doivent être portées, la résistance au sol ne doit pas neutraliser la protection fournie par les chaussures.

Pendant leur utilisation, aucun composant isolant ne doit être placé entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si une structure quelconque est insérée entre la semelle intérieure et le pied, les propriétés électriques de la liaison entre la chaussure et la structure doivent être vérifiées.

**Chaussures dissipatrices pour zones protégées contre les décharges électrostatiques (EPA) :** dans les zones protégées contre les décharges électrostatiques (dites zones EPA), la résistance combinée des chaussures et du sol doit être inférieure à  $3,5 \times 10^7$  Ohm ; les chaussures protégées contre les décharges électrostatiques remplissent les exigences de la Norme CE EN 61340-5 -1 sur la protection des composants contre les décharges électrostatiques (DES) et les champs statiques.

**Semelle intérieure amovible:** Les chaussures ont été testées en laboratoire avec leur propre semelle intérieure. Si l'utilisateur a besoin de les remplacer, des semelles similaires fournies par le fabricant doivent être utilisées afin de conserver les propriétés de protection des chaussures. Les chaussures de sécurité et les chaussures de travail, qui doivent être modifiées orthopédiquement, doivent uniquement être modifiées à l'aide de semelles intérieures et de matériaux approuvés par le fabricant. Veuillez vérifier cette possibilité auprès du fabricant.

**Accessoires:** Pour les chaussures conformes à la règle 112 112 du DGUV, (Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles), les semelles intérieures peuvent être remplacées par des semelles orthopédiques testées.

### Nom et adresse du fabricant:

BLEU AGRO - 166 Avenue des Auréats - VALENCE - FRANCE

Retrouvez l'intégralité de la déclaration de conformité, ainsi que d'autres informations techniques sur:

[www.bleuagro.com](http://www.bleuagro.com)